

DATE DE PUBLICATION DE L'APPEL : 3 AVRIL 2017

APPEL À ARTICLES

STRATHÈSE n°7/2018

## NORMES ET NORMATIVITÉS

Numéro coordonné par Anne Thevenot

Les normes et les processus normatifs qui les mettent en œuvre font l'objet de nombreuses recherches dans les sciences humaines et sociales, c'est pourquoi l'École Doctorale Sciences Humaines et Sociales – Perspectives Européennes (SHS-PE) de l'Université de Strasbourg a choisi d'y consacrer deux journées d'études afin d'en penser les enjeux non seulement du point de vue de la conceptualisation des rapports entre individu et société mais aussi de leurs effets dans l'organisation des sociétés. La diversité des questions qu'ils suscitent nécessite de se nourrir de la variété des apports de différents champs disciplinaires, tels que la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, l'histoire mais aussi les sciences de l'éducation, les sciences politiques, etc.

Constituées d'un ensemble de représentations, habitées d'affects, mises en langage au travers de relations et de supports divers, les normes sont autant de vecteurs de transmission de valeurs culturelles. Celles-ci ont d'abord été associées au droit en désignant des prescriptions contraignantes dont la transgression conduit à des sanctions ; puis le concept de normes s'est peu à peu élargi aux autres sciences humaines et sociales, et englobe les codes de comportements prescrits dans une situation et un environnement donnés, qu'ils procèdent – ou non – d'une règle formelle écrite ou orale, qu'ils soient ou non contraignants, et qu'ils fassent ou non l'objet de sanctions en cas d'infraction (Marmursztein in Beaulande-Barraud *et al.* (dir.), 2012).

Parce que la norme fonctionne comme un modèle voire un idéal et contient une dimension prescriptive, elle a pour effet de produire ce qu'Assoun (2006) appelle une « normativisation » des comportements et des existences. Ainsi la nature sociale

des normes a conduit les chercheurs en sciences humaines et sociales à interroger les modes de suivi de ces dernières et à prêter attention à leurs variabilités historiques et sociales. Les travaux de Foucault (1976) en sont un exemple en désignant une nouvelle articulation du savoir et du pouvoir qui a ouvert à un gouvernement de la vie des corps et des populations. Celui-ci implique une extension de la médecine au-delà de son territoire, ouvrant une fonction à caractère social, notamment par la mise en œuvre de politiques de santé. Une mise en perspective des heurs et malheurs des normes au fil des époques et des contextes géographiques permet un écart et un regard décentré sur notre société (Dupont, 2014), à même d'interroger et de déconstruire certaines de nos catégories de pensée.

Si les normes et les normativités que produisent nos sociétés sont le fruit d'une histoire et s'inscrivent dans des contextes définis, elles sont aussi nécessaires à la structuration du groupe ou de la société qui les ont émises. Les phénomènes de résistance, les jeux avec les normes (Goffman, 1973) et les profits symboliques éventuels qu'ils suscitent ont amené les chercheurs à porter leur intérêt aux phénomènes d'adaptation qu'elles impliquent. D'autres travaux ont par ailleurs insisté sur le fait que les normes ne pouvaient être réduites à de simples enjeux et instruments de luttes entre groupes sociaux, elles constituent des repères dont les individus se saisissent afin de se situer dans le groupe. Parce que les normes sont éminemment plurielles, il s'agit de les appréhender à l'aune des tensions et arbitrages qu'elles imposent aux individus (Lemieux, 2009).

L'étude des normes et normativités recouvre celle des rapports entre l'individu, les groupes sociaux et les institutions dans lesquels il trouve les repères nécessaires à sa construction identitaire, et dans lesquels il est amené à vivre. Si l'idéal d'un sujet autonome a fait l'objet de la dernière journée doctorale c'est peut-être parce qu'il condense le paradoxe dans lequel le sujet se trouve face à la prescription normative. L'injonction à être autonome met en évidence un message énigmatique appelant chacun à se positionner, entre soumission, adaptation, appropriation ou contestation. En tant que discours, la valeur donnée à l'autonomie demande à être située dans ses variations spatio-temporelles et ses conditions (matérielles, sociales, psychologiques) de production et de pérennisation.

Voici brièvement énoncés quelques éléments permettant de problématiser la question des normes et des normativités, les propositions d'article s'inscriront dans l'une des thématiques suivantes :

- La production des normes : discours et processus normatifs,
- Les phénomènes d'adaptation et de redéfinition des normes par les individus qui s'en saisissent
- L'intériorisation des normes

- Autonomie et normativité
- Valeurs et normes
- Normes, pouvoir, autorité

---

## PROCÉDURE ET CALENDRIER

---

1) Un résumé sera tout d'abord envoyé par mail à l'adresse suivante : **strathese@unistra.fr**

- **Date limite de soumission du titre, du résumé (max. 5000 caractères) et de 5 mots-clés : 30 avril 2017**
- Date indicative de retour du comité de sélection : 12 mai 2017

2) Après acceptation du résumé par le comité, les auteurs enverront leur article en prenant soin de respecter les consignes éditoriales (voir plus bas : CONSIGNES AUX AUTEURS)

- **Date limite de soumission des articles : 15 juin 2017**
- Date indicative de retour du comité de sélection (appréciation et consignes d'amélioration) : 13 juillet 2017

3) Date de publication : premier trimestre 2018

---

## CONDITIONS

---

### QUI PEUT PUBLIER ?

1. La publication d'un article dans STRATHÈSE est réservée aux doctorants en cours de thèse ou l'ayant récemment soutenue (exceptionnellement, un excellent article d'étudiant de Master 2 peut être retenu pour publication).

2. Les articles soumis peuvent être rédigés et signés par plusieurs auteurs. Une collaboration entre plusieurs doctorants est acceptée et encouragée.

3. Un directeur de thèse peut contribuer à la rédaction d'un article de son doctorant, mais l'article ne sera accepté par la revue que si le premier nom en signature de l'article est celui du

doctorant. Un article signé en premier nom par une personne qui n'est pas doctorante ne pourra en aucun cas être publié dans STRATHÈSE.

## COMMENT PROCÉDER ?

5. Après avoir été rédigé, l'article du doctorant doit être vérifié et validé par le directeur de thèse. Ce n'est qu'une fois l'accord du directeur obtenu, que le doctorant pourra soumettre son article à STRATHÈSE. Cette condition doit garantir la qualité des articles proposés, et ce, en amont de leur soumission.

6. Le doctorant envoie son article au secrétariat de rédaction de la revue, par courrier électronique, à l'adresse suivante : **strathese@unistra.fr**. Le directeur de thèse devra impérativement être mis en copie de ce mail, afin de garantir qu'il a bien été informé de la démarche du doctorant.

7. L'article sera envoyé en double format : DOC (ou RTF) et PDF. Afin d'être identifiables, les fichiers seront nommés comme suit : Strathèse.Nomdel'Auteur.doc (ou .rtf) / Strathèse.Nomdel'Auteur.pdf.

8. Une fois que le mail sera reçu par le secrétariat de rédaction (et **sous réserve de remplir les consignes précédentes**), l'auteur recevra un accusé de réception et sera dans le même temps informé de la suite de la procédure.

---

## CONSIGNES AUX AUTEURS

---

1. Chaque numéro s'inscrit dans le prolongement des thématiques de l'ED-519 et/ou de ses journées doctorales et en propose un approfondissement. Le cas échéant, les contributions présentées à ces journées seront privilégiées dans la sélection des articles. Ces thématiques seront signalées par le biais d'un appel à contribution publié sur le site de l'ED-519 et transmis par mail à tous les doctorants de l'ED-519 et aux directeurs de thèse.

2. La publication d'une contribution ne correspondant pas à ces thématiques reste toutefois possible dans la rubrique Varia.

3. Chaque article sera précédé d'un titre en français et en anglais, de deux résumés de 1.000 caractères (espaces compris) chacun, en français et en anglais, ainsi que de 5 mots-clés en français et en anglais.

## MISE EN PAGE

4. Le contenu de l'article comprendra entre 20.000 et 30.000 caractères (espaces compris), bibliographie incluse. Il sera précédé d'une fiche de présentation à joindre en début d'article, comprenant :

- les nom et prénom de l'auteur
- son adresse électronique
- son organisme de rattachement (université, groupe de recherche)
- le titre de l'article, ses résumés et cinq mots-clés en français et en anglais

5. Les articles proposés devront être rédigés en français. Des articles en anglais peuvent éventuellement être acceptés, sous réserve de la bonne qualité de la langue (tout texte rédigé dans un français ou un anglais approximatif sera refusé).

6. Outre le titre principal de l'article, des sous-titres doivent être utilisés au sein de l'article, mais seul un niveau simple de sous-titres sera accepté (pas de sous-niveau de sous-titres, de type 1.1, 1.2...).

7. Les citations de plus de trois lignes sont à extraire du corps du texte, sans guillemets.

8. Les notes de texte se trouvent en bas de page, et non en fin d'article. Elles ne comprennent aucune référence d'ouvrage (voir 14.) et présentent une numérotation continue. En cas de citation en langue étrangère, la traduction sera indiquée en note de bas de page, sans guillemet et avec les précisions (traduction : Nom, Prénom).

9. Pas de formatage préalable, celui-ci étant effectué par le secrétariat de rédaction. Le texte doit donc être totalement manipulable, sans styles pré-définis. Toutefois, les différents corps de l'article doivent être identifiables (sous-titres, corps de texte, citations, notes de bas de page...).

## TYPOGRAPHIE

10. Le texte sera en police Times New Roman 12, et les notes de bas de page en police 10.

11. Pas de souligné. Le gras et l'italique pourront éventuellement être utilisés afin de souligner plus spécifiquement un mot ou un groupe de mots. Par ailleurs, l'italique devra automatiquement être utilisé dans les cas suivants : titre d'ouvrage ou de revue, mot en langue étrangère ou en latin.

12. Les guillemets qui encadrent des citations, des expressions ou autres titres spécifiques sont les suivants : « ... ». Les guillemets qui encadrent un texte au sein d'une citation sont les

suivants : “...”.

13. Les abréviations devront être évitées au maximum, et réduites au strict nécessaire (exemples : 150 av.J.-C. ; *Ibid.* ; *Op.cit.* ; [sic.] ; p. 12 ; Fig. 3 ; etc.).

## REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE

14. Références dans le texte :

- Pas de note de bas de page spécifique, mais un référencement intégré au sein du texte, comme suit : (Auteur, année) ou (Auteur, Année : numéro de page). Les notes de bas de page seront réservées aux commentaires ou précisions de l’auteur.

- Après une citation : « Citation » (Nom, 2002, p. 12).

- Si plusieurs auteurs : (Nom<sub>1</sub>, Nom<sub>2</sub>, Nom<sub>3</sub>, 2002). Attention, au-delà de 4 auteurs : (Nom, *et al.*, 2002).

15. Bibliographie : la bibliographie sera présentée selon l’ordre alphabétique des noms d’auteurs. Si plusieurs ouvrages ont été écrits par le même auteur, c’est alors l’ordre chronologique de parution qui s’applique.

- Ouvrage : Nom, P., année de publication, *Titre de l’ouvrage en italique*, Lieu d’édition, Maison d’édition, Collection s’il y a.

- Plusieurs auteurs : Nom, P., Nom, F., et Nom, Y., année de publication, *Titre de l’ouvrage en italique*, Lieu d’édition, Maison d’édition, Collection s’il y a.

- Ouvrage collectif : Nom, P. et Nom, F. (dir.), année de publication, *Titre de l’ouvrage en italique*, Lieu d’édition, Maison d’édition, Collection s’il y a.

- Chapitre d’un livre (même auteur) : Nom, P., année de publication, Titre du chapitre. In : *Titre de l’ouvrage en italique*, Lieu d’édition, Maison d’édition, Collection s’il y a, pages.

- Chapitre d’un livre (auteurs différents) : Nom, P., année de publication, Titre du chapitre. In : Nom, F. et Nom, Y., année de publication, *Titre de l’ouvrage en italique*, Lieu d’édition, Maison d’édition, Collection s’il y a, pages.

- Article de revue : Nom, P., année, « Titre entre guillemets », *Titre en italique*, nom de la revue, n<sup>o</sup>, pages.

- Article de revue disponible en ligne : Nom, P., année, « Titre entre guillemets », *Titre en italique*, nom de la revue, n° [en ligne] disponible sur : <http://adresseinternetdel'article.pdf> [consulté le 12 mars 2002].
- Thèse ou mémoire de recherche : Nom, P., année de publication, *Titre de la thèse en italique*. Thèse de doctorat : Discipline de recherche. Ville : Université.
- Communication : Nom, P., date, Titre de la communication. In : Nom ou Organisme Responsable de l'événement, Titre de l'événement. Lieu de l'événement, dates.

## ILLUSTRATIONS

16. Des illustrations pourront éventuellement accompagner l'article, dans la mesure où leur utilité est explicitement justifiée par le contenu de l'article (pas d'illustrations superflues).

17. Les illustrations ne devront pas être insérées au texte, toutefois elles y seront indiquées entre crochets, comme suit : [voir Fig. 1 : légende et droit de reproduction]. Chaque illustration sera fournie dans un fichier à part (format PNG, JPG ou TIFF) nommé par ordre d'apparition (Fig. 1, Fig. 2...).

18. Seules seront publiées les images dont *l'auteur de l'article* aura obtenu l'autorisation de reproduction.

## STRATHÈSE

Revue de l'Ecole doctorale Sciences humaines et sociales - Perspectives européennes

46, Boulevard de la Victoire, 67000 Strasbourg, France

[strathese@unistra.fr](mailto:strathese@unistra.fr)

[www.strathese.unistra.fr](http://www.strathese.unistra.fr)

Twitter : @strathese

Facebook : [www.facebook/strathese](http://www.facebook/strathese)